

Image not found or type unknown



Gestionnaire de logement loué défaillant

Par **GASTON45**, le **05/01/2015** à **00:02**

Je viens de découvrir que mon gestionnaire (Century21) n'a pas suivi ni fait réparer les dégâts des eaux causé par un etage supérieur il y a 2 ans. Maintenant, le locataire étant parti, il me dit qu'il ne peut plus louer mon 2 pièces parce qu'il est en trop mauvais etat ! quel recours j'ai contre lui ? Merci pour votre attention

Par **moisse**, le **05/01/2015** à **10:22**

Il n'est pas trop tard pour actionner les garanties des différents assureurs.